

**AUTORISATION POUR PRATIQUE DE LA SPELEOLOGIE  
en Forêt Domaniale de TROIS-FONTAINES**

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars

**Entre :**

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, Etablissement Public National à caractère industriel et commercial, Gestionnaire des Forêts appartenant à l'Etat dont le siège est 2, Avenue de Saint-Mandé à PARIS (12<sup>e</sup>) - (n° RCS PARIS B 662 043 116 ), représenté par M. Le Directeur d'Agence - 38 rue Grégoire-Pierre Herluison - BP 198 - 10006 TROYES CEDEX

d'une part,

**Et :**

La Ligue Spéléologique Lorraine - Maison des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE, représentée par M. Christophe PREVOT, son Président

d'autre part.

Lesquels ont exposé ce qui suit :

Suivant pétition en date du 3 mars 2008, M. Christophe PREVOT sollicite, pour la Ligue Spéléologique Lorraine, l'autorisation dans un but scientifique, de prospecter et pratiquer la spéléologie en Forêt Domaniale de TROIS-FONTAINES.

Vu l'avis favorable de l'Agent Patrimonial et du Chef de l'Unité Territoriale, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

La Ligue Spéléologique Lorraine est autorisée à prospecter et à pratiquer la spéléologie dans les gouffres et rivières souterraines de la Forêt Domaniale de TROIS-FONTAINES, sous réserve des prescriptions suivantes :

- ne pas briser les jeunes baliveaux, ne pas mutiler les arbres par des inscriptions sur les écorces notamment,
- interdiction d'allumer du feu sur le parterre de la forêt,
- maintien en parfait état de propreté des lieux de stationnement éventuels,
- éviter de déranger le gibier qu'il pourrait rencontrer.

**ARTICLE 2 :**

La présente autorisation est faite à titre de simple tolérance, toujours révocable, sans préavis ni indemnité au gré de l'Office National des Forêts est accordée **pour une durée de 9 années, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2016**, sauf renouvellement s'il y a lieu au moins un mois avant la fin de cette autorisation.

**ARTICLE 3 :**

La présente autorisation est accordée à titre **gratuit**.

**ARTICLE 4 :**

La Ligue Spéléologique Lorraine reconnaît de convention expresse les dangers liés à la pratique de la spéléologie (risques d'éboulement, de montée brutale des eaux,...). Elle s'engage donc à ne pas rechercher la responsabilité civile de l'Office National des Forêts et à abandonner toute voie de recours pour les dommages causés à l'intérieur des grottes lors de la progression souterraine.

Cette clause d'abandon est applicable à chaque membre de la Ligue Spéléologique Lorraine.

**ARTICLE 5 :**

La prospection et la pratique de la spéléologie seront suspendues pendant la période de chasse. Les dates seront obtenues auprès du Service Forestier Local.

**ARTICLE 6 :**

Le représentant de la Ligue Spéléologique Lorraine ou son mandant sera muni constamment de la présente autorisation *qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition du Service Forestier Local.*

Le représentant de la Ligue Spéléologique Lorraine et toutes personnes l'accompagnant devront être munis *d'une carte nominative délivrée par la Fédération.*

**ARTICLE 7 :**

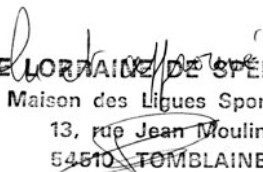
Il ne peut être effectué de recherches spéléologiques sur le Territoire d'Etude et d'Expérimentation de TROIS-FONTAINES dont l'entrée est interdite à toutes personnes étrangères au service.

La Ligue Spéléologique Lorraine sera tenue en ce qui concerne la circulation automobile sur les routes de la Forêt Domaniale de TROIS-FONTAINES de demander l'autorisation du Service Forestier Local.

**ARTICLE 8 :** Le Président de la Ligue Spéléologique Lorraine devra prendre contact avec le Chef de l'UT de GIVRY - M- COINE Pierre - MF de TROIS-FONTAINES - 51340 TROIS-FONTAINES - Tél/fax : 03.26.73.06.65 - Mail : [pierre.coine@onf.fr](mailto:pierre.coine@onf.fr), pour tous renseignements concernant les lieux de prospection et lui communiquer l'attestation d'assurances. En cas d'absence du représentant de la Ligue Spéléologique Lorraine lors d'une prospection, il y aura lieu d'en aviser le Chef d'UT et faire connaître le nom du nouveau responsable.

(Signature précédée par la mention « **LU et APPROUVE** »)

Le Directeur d'Agence

  
LIGUE LORRAINE DE SPÉLÉOLOGIE  
Maison des Ligues Sportives  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

C. PREVOT



P.J. CARLES

